

1. Please list any laws (both domestic and international) that are being enforced your Government to regulate the use of pesticides ;
2. The use of pesticides has had detrimental effects not only on the environment but also on human health, both from direct and indirect exposure. What are the successful and unsuccessful measures taken by your Government to prohibit, ban, restrict and phase out pesticides that are harmful to human health?
3. Some particularly exposed of vulnerable groups such as children, pregnant women, farmers, farm workers, indigenous peoples and migrant workers, are at greater risk to the effects of pesticides due to higher exposure or increased sensitivity. Please explain the efforts undertaken by your Government to prevent and mitigate detrimental impacts of pesticides on the health of these vulnerable groups;
4. Have any studies been conducted, with the support of your Government, using disaggregated data to differentiate and detect impacts on above mentioned vulnerable groups?
5. Considering that States have an obligation to implement the right to information on hazardous substances, please give examples of how your Government has ensured that pesticides users and consumers are informed of the hazards and risks of pesticides used in food production?
6. Please provide any good practices that your Government has initiated to assess, monitor, prevent and mitigate the risks of exposure to hazardous pesticides, and what further efforts could be undertaken.
7. Gaps and weaknesses in international and national regulatory systems allow the use of pesticides that are unsafe, even when used legally and per instruction, on the market. Please provide examples

of good practices initiated, by your Government in building effective protection frameworks governing the production and use of pesticides;

8. Please provide examples of efforts supported by your Government to reduce the use of pesticides in agricultural food production, including by incentivizing ecological methods of pest control and agro-ecology (including training programmes, provision of financial support, etc.). Please indicate how successful and how widely implemented such efforts have been to date.
9. Please share any information regarding court decisions or on-going litigation in relation to the detrimental effects of pesticides, in particular in relation to the right to food;
10. Please provide any additional information you believe would be useful to understand the challenges confronting your Government in its efforts to prevent and mitigate adverse impacts of pesticides on human health, the right to food, and the environment.

Due to limited capacity for translation, we kindly request that you submit your answers in later than 5 December 2016. All responses will be posted on the web pages of both Rapporteurs unless you indicate otherwise. Please send your responses preferably via email to: srfood@ohchr.org, copying registry@ohchr.org or to:

Special Rapporteur on the right to food

Sustainable Human Development Section

Special Procedures Branch

OHCHR-UNOG

Office of the High Commissioner for Human Rights

Palais Wilson

CH-1211 Geneva 10, Switzerland

Fax: + 41 22 917 9006

1. Veuillez énumérer toutes les lois (nationales et internationales) qui sont appliquées à votre Gouvernement pour réglementer l'utilisation des pesticides;

Au plan International :

- ❖ le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides

Le code est un précieux guide en matière de gestion des pesticides qui s'adresse à toutes les personnes s'occupant de la fabrication, de la commercialisation, de l'utilisation et du contrôle des pesticides. Il dispose d'articles pertinents qui concernent directement les gouvernements, les industries de pesticides et les acheteurs. Ce code a pour objectif de promouvoir des pratiques qui réduisent les risques liés à la manipulation des pesticides, notamment, leurs effets nuisibles sur l'homme et l'environnement, et qui empêchent les intoxications accidentelles dues à leur mauvaise utilisation, d'assurer que les pesticides sont effectivement et efficacement utilisés pour améliorer la production agricole et protéger la santé humaine, animale et végétale

- ❖ la Convention de Bâle signée le 22 mars 1989 et ratifiée le 29 juillet 1998 ;
- ❖ la Convention de Rotterdam (FAO/PNUE, 1998) signée le 10 septembre 1999 et ratifiée le 14 mars 2002 ;
- ❖ la Convention de Stockholm (PNUE, 2001) signée le 24 mai 2001 et ratifiée le 20 juillet 2004.

Au Plan Sous Régional

- ❖ la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique, signé le 30 janvier 1991 et ratifié le 20 septembre 1993;
- ❖ la réglementation commune aux Etats membres du CILSS sur l'homologation des pesticides. signée le 16 décembre 1999 et ratifiée le 20 juillet 2004 par le Burkina Faso;

- ❖ le Règlement C/REG.3/05/2008 portant l'harmonisation des règles régissant l'homologation des pesticides dans l'espace CEDEAO signé le 18 mai 2008 et publié dans le Journal Officiel du Faso le 25 février 2014 ;
- ❖ le Règlement N°04/2009/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des règles régissant l'homologation, la commercialisation et le contrôle des pesticides au sein de l'UEMOA.

Au plan national

- ❖ la loi N°006-98/AN du 26 mars 1998 portant modification de la loi N°041/96/ADP du 08 novembre 1996 instituant un contrôle des pesticides au Burkina Faso. (ADP, 1996 ; AN, 1998);
- ❖ le décret N°98-472/PRES/PM/AGRI du 20 décembre 1998 et son modificatif N°2005-051/PRES/PM/ MAHRH du 07 février 2005 portant attribution, composition et règles de fonctionnement de la Commission Nationale de Contrôle des Pesticides (CNCP) ;
- ❖ le décret N°2008-679/PRES/PM/MAHRH/MCPEA du 27 octobre 2008 portant conditions de délivrance d'agrément pour le formulateur, le reconditionneur, le vendeur grossiste, le vendeur détaillant et l'apporteur prestataire de services des pesticides ;
- ❖ le décret N°2008-627/PRES/PM/MAHRH/MRA/MCPEA/MEF/MECV du 13 octobre 2008 portant contrôle aux différents stades du cycle de vie, au transit et au reconditionnement des pesticides ;
- ❖ l'arrêté N°99-0041/MA/MEF du 13 octobre 1999 portant tarification du droit fixe applicable en matière de contrôle des pesticides.

2. L'utilisation de pesticides a eu des effets préjudiciables non seulement sur l'environnement mais aussi sur la santé humaine, tant par l'exposition directe qu'indirecte. Quelles sont les mesures qui ont été prises réussies ou échouées par votre gouvernement pour interdire, restreindre et éliminer les pesticides nuisibles à la santé humaine?

Le Burkina Faso est membre du Comité Sahélien des pesticides (CSP) et

toutes les mesures d'interdiction, de restriction et d'élimination prises le concernent.

Les mesures prises par le gouvernement sont les suivantes :

- utilisation des pesticides autorisés par le CSP ;
- mise en place de la Commission nationale de contrôle des pesticides depuis 2000. La CNCP est un cadre consultatif, de concertation et d'orientation. Elle est chargée de : suivre et évaluer la réglementation sur les pesticides au Burkina Faso ; étudier les dossiers de demande d'agrément pour l'importation, la vente, la mise en vente, la détention, la distribution à titre gratuit, ou les prestations de services portant sur les pesticides et de la proposition d'avis motivés au Ministre chargé de l'agriculture ; suivre et évaluer les résolutions et recommandations du Comité Sahélien des Pesticides (CSP) ; étudier et donner des avis sur les produits relevant des Conventions de Rotterdam et de Stockholm ; vérifier l'enregistrement des pesticides autorisés, des pesticides à usage réglementé et des pesticides interdits (prohibés) ; émettre des avis sur les questions liées à la pollution due aux pesticides et à la gestion des pesticides périmés.
- Existence d'un office national de protection des végétaux connu sous l'appellation « Direction de la protection des végétaux et du conditionnement avec un service chargé des pesticides) ;
- mise en place d'un dispositif de contrôle en frontière et à l'intérieur rattaché à l'ONPV pour s'assurer que les pesticides importés sont de bonne qualité et sont ceux autorisés par le CSP ;
- organisation des opérations de contrôle à l'intérieur et sur les sites ;
- organisation des sessions de formation au profit des agents chargés de l'encadrement des producteurs, des producteurs, des distributeurs de pesticides ;
- élaboration d'un guide d'utilisation rationnelle et sécurisée des pesticides à usage agricole ;
- diffusion des spots télévisuels et radiophoniques sur l'utilisation rationnelle et sécurisée des pesticides ;
- information et sensibilisation des acteurs de pesticides.

3. Certains groupes vulnérables tels que les enfants, les femmes enceintes, les agriculteurs, les travailleurs agricoles, les peuples autochtones et les travailleurs migrants sont particulièrement exposés aux effets des pesticides en raison d'une exposition accrue ou d'une sensibilité accrue. Veuillez expliquer les efforts déployés par votre gouvernement pour prévenir et atténuer les effets préjudiciables des pesticides sur la santé de ces groupes vulnérables;

Les efforts déployés par le gouvernement pour prévenir et atténuer les effets préjudiciables des pesticides sur la santé des groupes vulnérables sont les suivants :

- la mise en place des brigades de traitement phytosanitaire pour appuyer les productrices agricoles ;
- la conduite des opérations de grandes envergures de lutte contre les organismes nuisibles des cultures par des spécialistes en protection des végétaux (exemple : lutte contre les oiseaux granivores et les criquets, etc.) ;
- organisation des sessions de formation sur les risques liés à l'utilisation des pesticides ;
- diffusion des spots télévisuels et radiophoniques sur l'utilisation rationnelle et sécurisée des pesticides ;
- information et sensibilisation sur les pesticides.
- Organisation des opérations de distribution des pesticides autorisés par le CSP causant de faible nuisance sur la santé des travailleurs.

4. Des études ont-elles été menées, avec l'appui de votre gouvernement, en utilisant des données ventilées pour différencier et détecter les impacts sur les groupes vulnérables susmentionnés?

Des études ont été menées en 2010 et en 2015.

5. Considérant que les États ont l'obligation de mettre en œuvre le droit à l'information sur les substances dangereuses, veuillez donner des exemples de la façon dont votre gouvernement a veillé à ce que les utilisateurs et les consommateurs de pesticides soient informés des dangers et des risques des pesticides utilisés dans la production alimentaire.

- organisation des sessions d'information, de sensibilisation et de formation sur la gestion écologiquement rationnelle et sécurisée des pesticides ;
- diffusion des spots télévisuels et radiophoniques sur l'utilisation rationnelle et sécurisée des pesticides ;
- l'existence d'un réseau d'encadrement des producteurs et productrices.

6. Fournir toutes les bonnes pratiques que votre gouvernement a mises en place pour évaluer, surveiller, prévenir et atténuer les risques d'exposition à des pesticides dangereux et quels autres efforts pourraient être entrepris.

- l'inventaire périodique des pesticides obsolètes et déchets apparentés au plan national;
- le suivi sanitaire et environnemental ;
- la toxicovigilance des pesticides.

7. Les lacunes et les faiblesses des systèmes de réglementation internationaux et nationaux permettent l'utilisation de pesticides dangereux, même lorsqu'ils sont utilisés légalement et par instruction, sur le marché. Veuillez fournir des exemples de bonnes pratiques mises en

place par votre gouvernement pour mettre en place des structures de protection efficaces régissant la production et l'utilisation de pesticides;

- la mise en place de la Commission nationale de contrôle des pesticides (CNCP) ;

- la mise en place des centres régionaux de toxicovigilance dans les treize (13) régions présidés par les Secrétaires Généraux ;
- l'élaboration des textes efficace régissant la production et l'utilisation des pesticides telle que la loi régissant le contrôle de la gestion des pesticides.

8. Veuillez donner des exemples d'efforts soutenus par votre gouvernement pour réduire l'utilisation des pesticides dans la production agricole, notamment en encourageant les méthodes écologiques de lutte antiparasitaire et d'agro-écologie (y compris les programmes de formation, l'aide financière, etc.). Veuillez indiquer dans quelle mesure ces efforts ont été menés à bien jusqu'à présent.

- la mise en œuvre du programme de gestion intégrée de la production et des déprédateurs (GIPD) a permis de développer des biopesticides à base de substances des plantes tels que le piment, l'ail, l'huile de neem, etc. ;

- le respect du calendrier cultural ;
- l'utilisation des semences de variétés améliorées ;
- le renforcement des capacités des producteurs et productrices en techniques de protection des végétaux ;
- l'existence d'un réseau d'encadrement des producteurs et productrices.

9. Veuillez communiquer toute information concernant les décisions judiciaires ou les litiges en cours concernant les effets préjudiciables des pesticides, notamment en ce qui concerne le droit à l'alimentation;

Néant

10. Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile pour comprendre les défis auxquels votre gouvernement doit faire face visant à prévenir et à atténuer les effets néfastes des pesticides sur la santé humaine, le droit à l'alimentation et l'environnement.

- doter l'ONPV d'un laboratoire d'analyse des résidus de pesticides dans les produits végétaux et aliments ;
 - construire des infrastructures de stockage des pesticides saisis en frontières et disposer d'un centre antipoison ;
 - mettre en application la réglementation sur les pesticides.

En raison de la capacité de traduction limitée, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos réponses au plus tard le 5 décembre 2016. Toutes les réponses seront affichées sur les pages Web des deux rapporteurs, sauf indication contraire. Veuillez envoyer vos réponses de préférence par courrier électronique à: srfood@ohchr.org, [copying registry@ohchr.org](mailto:copying_registry@ohchr.org) ou au:

Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation
Section du développement humain durable
Direction des procédures spéciales
OHCHR-ONUG
Haut-Commissariat aux droits de l'homme
Palais Wilson
CH-1211 Genève 10, Suisse
Fax: + 41 22 917 9006

1. Veuillez énumérer toutes les lois (nationales et internationales) qui sont appliquées à votre Gouvernement pour réglementer l'utilisation des pesticides;

2. L'utilisation de pesticides a eu des effets préjudiciables non seulement sur l'environnement, mais aussi sur la santé humaine, tant par l'exposition directe que indirecte. Quelles sont les mesures réussies et infructueuses prises par votre gouvernement pour interdire, restreindre et éliminer les pesticides nuisibles à la santé humaine?

3. Les personnes des groupes vulnérables tels que les enfants, les femmes enceintes, les agriculteurs, les éleveurs de ferme, les peuples indigènes et les jouets des migrants sont plus exposées aux effets des pesticides en raison d'une exposition accrue ou d'une sensibilité accrue. Veuillez expliquer les effets de votre gouvernement sur la prévention et l'atténuation des effets préjudiciables des pesticides sur la santé de ces groupes vulnérables;

4. Des études ont-elles été menées, avec l'appui de votre gouvernement, en utilisant des données ventilées pour différencier et détecter les impacts sur les groupes vulnérables susmentionnés?

5. Considérant que les États ont l'obligation de mettre en œuvre le droit à l'information sur les substances dangereuses, veuillez donner des exemples de la façon dont votre gouvernement a veillé à ce que les utilisateurs et les consommateurs de pesticides soient informés des dangers et des risques des pesticides utilisés dans la production alimentaire.

6. Veuillez indiquer toutes les bonnes pratiques que votre gouvernement a prises pour évaluer, surveiller, prévenir et atténuer les risques d'exposition à des pesticides dangereux et quels autres efforts pourraient être entrepris.

7. Les lacunes et les faiblesses des systèmes de réglementation internationaux et nationaux permettent l'utilisation de pesticides insalubres, même lorsqu'ils sont utilisés légalement et par instruction, sur le marché. Veuillez fournir des exemples de bonnes pratiques mises en place par votre gouvernement pour mettre en place des structures de protection efficaces régissant la production et l'utilisation de pesticides;

8. Veuillez motiver les exemples d'effets que votre gouvernement a appuyés pour réduire l'utilisation des pesticides dans la production agricole, notamment en encourageant les méthodes écologiques de lutte antiparasitaire et d'agro-écologie (y compris les programmes de formation, l'aide financière, etc.). Veuillez indiquer la mesure dans laquelle de tels efforts ont été mis en œuvre à ce jour.

9. Donner des informations sur les décisions judiciaires ou les poursuites en cours concernant les effets préjudiciables des pesticides, notamment en ce qui concerne le droit à l'alimentation;

10. Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile pour comprendre les défis auxquels votre gouvernement doit faire face dans ses efforts visant à prévenir et à atténuer les effets néfastes des pesticides sur la santé humaine, le droit à l'alimentation et l'environnement.